

Publié avec le soutien du Fonds national suisse
de la recherche scientifique



Ce texte est sous licence Creative Commons : elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale. Pour consulter une copie de cette licence, visitez le site internet <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Action publique, gouvernance et recherche en éducation
© Éditions HEP-BEJUNE, 2021

LA CARTOGRAPHIE DE L'ESPACE ROMAND DE LA FORMATION : ÉLÉMENTS POUR L'AIDE À LA DÉCISION

Elisabetta Pagnossin & Franca Armi

AVANT-PROPOS

Ce texte a été rédigé en 2016 suite à la communication présentée lors du symposium intitulé « Monitoring de l'éducation : entre recherche et action publique » dans le cadre du colloque international « Gouvernance et recherche en éducation »²⁹. Les développements intervenus par la suite n'y figurent naturellement pas. Même si le contenu n'a pas été actualisé, la perspective historique adoptée permet de rendre compte du contexte existant lors de la phase préliminaire de définition et d'opérationnalisation du concept d'*Espace romand de la formation*, élaboré en 2007, dans le but de le cartographier.

INTRODUCTION

Connaître et décrire l'*Espace romand de la formation* (ERF), c'est-à-dire le cartographe, permet de fournir des outils d'aide à la décision politique et de soutien à son monitoring.

²⁹ Les 20 et 21 avril 2016, HEP-BEJUNE, Bienne (Suisse).

En principe, afin de parvenir à cet objectif, plusieurs outils et supports sont possibles, mais en réalité peu d'éléments sont disponibles. Depuis quelques années, l'*Institut de recherche et de documentation pédagogique* (IRDP) contribue à cartographier l'ERF grâce à ses recherches, mandats et publications. Or, le travail de collecte et de production d'informations et de données dans le futur reste encore important pour répondre aux attentes générales exprimées par les responsables des politiques éducatives concernés.

Différents aspects structurent ce chapitre à savoir :

- Une brève présentation des structures de coordination nationale et régionale en matière éducative, domaine de compétence essentiellement cantonale, est suivie de l'évocation des principaux documents officiels de référence aux niveaux suisse et romand.
- La définition et l'opérationnalisation du concept d'ERF constituent un préalable aux activités de collecte et de production d'informations pertinentes qui sont mises ensuite à la disposition des responsables politiques, pour des objectifs de monitoring et d'aide à la décision.
- La discussion sur la disponibilité des diverses sources d'information, chiffrées et non, et plus particulièrement sur les contributions de l'IRDP pendant les années analysées, se termine par quelques suggestions en vue d'améliorer la cartographie de l'ERF.

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

En Suisse, les politiques éducatives et culturelles relèvent principalement des compétences cantonales. La coordination au niveau national est assurée au sein de la *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)*³⁰, instance politique qui réunit les 26 conseillères et conseillers d'État responsables de l'éducation. Cette Conférence est formée de la *Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande*

³⁰ http://edudoc.ch/record/121109/files/port_edk_f.pdf et <http://www.edk.ch/dyn/14925.php>

et du Tessin (CIIP), qui regroupe la Suisse latine, et les trois Conférences régionales de Suisse alémanique, réunies depuis 2011 en une seule, la Conférence suisse alémanique des directeurs de l'instruction publique (*Deutschscheizer Erziehungsdirektorenkonferenz (D-EDK)*).

L'action de coordination de la CDIP se base sur des concordats ou sur des accords intercantonaux³¹ juridiquement contraignants pour les cantons signataires. Elle agit à titre subsidiaire, c'est-à-dire en remplissant les tâches que les cantons ou les régions ne peuvent pas assumer.

Les principaux documents de référence au niveau suisse

Dans le passé, la coopération intercantonale dans le domaine de l'éducation avait avant tout pour base légale le *Concordat sur la coordination scolaire* du 29.10.1970³². Celui-ci fixait surtout les caractéristiques structurelles importantes de l'école – telles que l'âge d'entrée à l'école primaire ou la durée de la scolarité obligatoire. Des changements ont été introduits dans les *articles constitutionnels sur la formation* modifiés suite à la votation populaire du 21.05.2006³³. Par conséquent, l'harmonisation au niveau national de certains éléments fondamentaux du système éducatif est devenue incontournable. Pour la scolarité obligatoire, ces divers éléments sont réunis dans l'*Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire – Concordat HarmoS*³⁴. À ce jour, celui-ci a été signé par tous les cantons romands et par le Tessin, ainsi que par un certain nombre de cantons alémaniques³⁵.

Il faut souligner que « La Confédération et les cantons sont tenus, par la Constitution fédérale, de veiller ensemble, dans les limites de leurs compétences respectives, à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation (art. 61a, al. 1, Cst.). Parmi les instruments au service de cet objectif constitutionnel figure le monitoring de l'éducation, un processus à long terme placé sous la responsabilité commune de la

³¹ <http://www.edk.ch/dyn/14937.php>

³² <http://edudoc.ch/record/1548/files/1.pdf>

³³ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20060521/>

³⁴ http://edudoc.ch/record/24710/files/HarmoS_f.pdf

³⁵ Pour la liste des cantons signataires, cf. <http://www.edk.ch/dyn/12536.php>

Confédération et des cantons. Le rapport sur l'éducation en Suisse, qui paraît tous les quatre ans, est l'un des produits de ce processus».

La Confédération et les cantons définissent le processus de monitoring de la manière suivante : « Le monitoring de l'éducation consiste en la collecte et le traitement – de façon systématique et à long terme – d'informations relatives à un système éducatif et à son environnement. Il sert de base à la planification de l'éducation, aux décisions de politique éducative, à un compte rendu de l'état d'un système éducatif et au débat public » (Centre suisse de coordination de la recherche en éducation – CSRE, *L'éducation en Suisse. Rapport 2006*, pp. 6-7).

Les principaux documents de référence au niveau régional romand

Au niveau institutionnel régional romand, la CIIP, qui est donc la conférence latine de la CDIP, couvre l'aire géographique romande et le Tessin. L'IRDP est l'entité scientifique de la CIIP.

Il est possible de retracer l'historique de la création de l'ERF par le biais d'un certain nombre de documents de référence. La *Convention scolaire romande (CSR)*³⁶, signée en 2007, est entrée en vigueur en 2009, après ratification par tous les cantons romands. La CSR reprend et précise certains aspects du concordat national HarmoS et élargit les champs de coopération régionale. De ce fait, l'ERF est devenu une réalité légale pour tous les cantons romands. Ces accords fixent un cadre contraignant qui transfère certaines compétences cantonales à la CIIP (par exemple, le Plan d'études romand, les moyens d'enseignement romands, etc.). Rappelons également que deux déclarations politiques non contraignantes avaient précédé l'élaboration de la CSR, à savoir la *Déclaration politique de la CIIP du 30.1.2003 relative aux finalités et objectifs de l'école publique* et la *Déclaration politique de la CIIP du 15.4.2005 sur l'Espace romand de la formation (ERF)* avec le Plan d'études romand comme outil central de coordination.

L'annonce de la volonté de créer l'*Espace romand de la formation* se concrétise dans la CSR (Article premier, alinéa 1) : « La présente

³⁶ <https://www.ciip.ch/Espace-romand-de-la-formation/Documents-et-liens/Documents-et-liens>

Convention a pour but d'instituer et de renforcer l'*Espace romand de la formation*, en application de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire du 14 juin 2007. Elle règle aussi les domaines de coordination spécifiques à la *Conférence intercantonale de l'instruction publique* de la Suisse romande et du Tessin. »

En particulier, la CSR fixe les responsabilités de la CIIP dans le chapitre II « Coopération intercantonale obligatoire ». Les activités de la CIIP découlant de la coopération obligatoire sont contrôlées par les parlements cantonaux par l'intermédiaire de la Commission interparlementaire de contrôle (CIP-CSR) (chapitre V : « Contrôle parlementaire »).

Les domaines de « coopération intercantonale obligatoire » concernés par la CSR sont :

- la scolarité obligatoire (section I), domaine découlant de l'Accord suisse (HarmoS) ;
- les domaines de coopération régionale parmi lesquels se trouve la formation initiale et continue des enseignant·e·s, ainsi que la formation des cadres (section II).

Par ailleurs, la CSR (chapitre III, art. 17) prévoit également une coopération intercantonale non obligatoire permettant à la CIIP d'élaborer des recommandations à l'intention des cantons dans tous les domaines relatifs à l'instruction publique, à la formation et à l'éducation.

L'ESPACE ROMAND DE LA FORMATION

Nous avons vu que, formellement, l'ERF est institué et renforcé par la CSR, mais comment définir précisément l'ERF ? Quels sont ses contours, ses éléments principaux ? Analysons les trois dimensions qui composent sa définition : « espace », « romand » et « formation ».

« Du latin *spatium*, l'espace est un terme aux nombreuses significations »³⁷. Lorsqu'on évoque un *espace*, d'après le *Dictionnaire français*

³⁷ <http://lesdefinitions.fr/espace-geographique>

Larousse, on circonscrit une «étendue, surface, région» d'un point de vue géographique ou un «domaine localisé dans lequel s'exercent certaines activités». Or, «l'espace géographique est une construction sociale qui peut être étudiée dans ses nombreuses manifestations»; il s'agit ici du domaine de la formation.

Arrêtons-nous ensuite sur l'adjectif «romand» car, souvent, il y a confusion concernant les définitions de «*Espace romand de la formation*» et de région (aire géographique) «Suisse romande», «Suisse occidentale» et «Suisse latine».

La caractéristique fondamentale commune de l'ERF est la langue française. C'est donc la langue de formation et d'enseignement, la langue dans laquelle le Plan d'études romand (outil central de coordination et d'harmonisation de cet espace) et les moyens d'enseignement ont été (et sont) rédigés.

Par conséquent, si la langue française est le critère fondamental de distinction, la «Suisse romande» couvre donc l'espace romand uniquement francophone formé de sept cantons, dont quatre entièrement francophones (Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud) et les trois parties francophones des cantons bilingues (Berne, Fribourg, Valais). Cette définition (CIIP, 2015, p. 5) se différencie de celle de «Suisse occidentale», qui recouvre l'intégralité de ces sept cantons, et de «Suisse latine», qui concerne l'espace qui englobe la Suisse romande (francophone) et le Tessin³⁸.

Comment peut-on cerner la «formation» concernée par cet espace? S'agit-il de tout type et degré de formation francophone régionale par rapport, par exemple, au niveau national couvert par les *Rapports sur l'éducation en Suisse*? Ou bien, faut-il circonscrire la formation seulement à celle couverte par les articles de la CSR? Ou bien encore, aux domaines d'activité de la CIIP, présentés dans son *Programme d'activité*? Si l'on reprend de manière restrictive la définition officielle de l'ERF, il s'agit bien de l'école obligatoire et des domaines de compétence de la CIIP en

³⁸ L'appellation de «latine» se réfère aux origines latines des deux langues parlées principalement dans ces régions. Le critère linguistique est ainsi à nouveau prépondérant.

matière de coopération, parmi lesquels se trouvent la formation initiale et continue des enseignant·e·s, ainsi que la formation des cadres. Par contre, il est parfois indispensable de prendre en considération d'autres types et degrés de formation, ainsi que des aspects éducatifs, sociologiques, économiques ou politiques pour affiner la compréhension de l'environnement.

POURQUOI ET COMMENT CARTOGRAPHIER L'ERF ?

En théorie, le but de cartographier l'ERF est de disposer de la meilleure connaissance possible de cet espace, de le décrire et de le présenter de manière détaillée. La dimension temporelle permet de suivre l'évolution de certains aspects de l'ERF entre le passé et le présent. Enfin, l'objectif du travail des chercheur·e·s d'un institut scientifique tel que l'IRDP est de fournir aux autorités éducatives compétentes des outils de soutien au monitoring et d'aide à la prise de décision. Pour ce faire, divers types d'outils (quantitatifs et qualitatifs) peuvent être envisagés, ainsi que toute forme de support de la connaissance, comme des informations chiffrées (indicateurs et données statistiques), des résultats de recherches et d'études, des (méta-)analyses et des synthèses, des comparaisons et des bonnes pratiques, etc.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS POUR CARTOGRAPHIER L'ERF

Il faut reconnaître que les informations actuellement disponibles pour l'ensemble de l'aire géographique francophone sont peu nombreuses et disparates. Le problème principal se situe sur le plan de la différence des définitions (et de la conséquente représentativité des informations). Par exemple, est-ce que les éléments existants englobent ou pas la distinction pour les parties francophones des cantons bilingues ?

Soulignons que la marge de différenciation entre, notamment, des données de la partie francophone d'un canton par rapport à des informations couvrant l'ensemble du canton peut être importante. Le tableau ci-dessous en donne un exemple.

**NOMBRE D'ÉLÈVES DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE
(PUBLIC ET PRIVÉ) Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT
SPÉCIALISÉ (ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015),
DANS LES TROIS CANTONS BILINGUES**

	Berne	Fribourg	Valais
Partie francophone du canton	9'521	30'696	28'281
Total du canton	106'321	39'855	36'692

Sources : Pour les parties francophones, Pagnossin, Armi & Matei (2016, p. 23) et pour le nombre total de chaque canton, Office Fédéral de la Statistique (OFS) - <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/personnes-formation/ecole-obligatoire.assetdetail.11787889.html>

Or, si les définitions sont différentes, les informations ou les données disponibles ne sont pas comparables ! Il n'est pas possible de comparer des informations qui prennent en compte, pour les cantons bilingues, des parties francophones avec des informations qui portent sur l'ensemble de ces cantons (cf. la différenciation entre la « Suisse romande » et la « Suisse occidentale »). Les informations disponibles portent donc tantôt sur l'une et tantôt sur l'autre définition. En conséquence, si l'on a actuellement des difficultés à avoir des informations et des données romandes comparables et harmonisées, il n'est pas aisé non plus d'en créer des nouvelles.

En effet, des problèmes surgissent lors de la collecte et de la mise à disposition d'informations pour les sept cantons concernés en suivant la définition plus exacte d'aire géographique francophone. Il s'agit de rendre comparables des informations déjà existantes ou d'en produire des nouvelles. Pour ce faire, il faut standardiser des éléments actuellement disponibles (et éventuellement en créer des nouveaux) répondant à une définition unique. Or, chaque service statistique cantonal a une logique propre dans la collecte des données car elles doivent répondre à leurs besoins, probablement définis dans le passé. Une demande d'informations organisées différemment peut provoquer soit une rupture des séries déjà existantes, et donc l'impossibilité d'analyser des tendances, soit imposer un surcroît de travail qui implique davantage de ressources humaines et financières.

Par ailleurs, il faut atteindre le niveau de précision nécessaire afin que les autorités responsables puissent prendre les décisions sur l'espace francophone de la formation en ayant à leur disposition des éléments pertinents. Or, très souvent, les informations sur les parties francophones des cantons bilingues font défaut³⁹.

Il y a donc une relative pauvreté de matériel disponible⁴⁰ dans le but de cartographier l'aire géographique couvrant l'ensemble de l'ERF, surtout par rapport au contenu très spécifique des articles de la CSR. En conclusion, comme il y a des lacunes importantes, il est nécessaire de standardiser les informations existantes et éventuellement d'en produire de nouvelles, chiffrées et non chiffrées, grâce à des études quantitatives et qualitatives.

LES CONTRIBUTIONS DE L'IRDP

Les contributions scientifiques de l'IRDP à ce sujet ont comme but principal d'observer et d'analyser l'ensemble de l'ERF. Cet objectif prioritaire (et presque exclusif) diffère de celui d'autres institutions de recherche en Suisse (romande) pour lesquelles les objectifs de recherche et les aires géographiques de leurs projets ne sont pas les mêmes. Pour répondre à une demande institutionnelle, les travaux menés par l'IRDP à ce sujet sont d'une part les rapports de recherche et d'analyse et, d'autre part, les dossiers⁴¹ *Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation*, qui récoltent, jusqu'en 2016, les informations pertinentes disponibles et les regroupent dans une seule publication cyclique⁴².

Les rapports d'analyse

Le premier rapport de recherche, *Indicateurs de l'Espace romand de la formation - Étude de faisabilité* (2012), est une étude sur les possibilités de créer un système d'indicateurs de l'ERF en relevant les difficultés, les

³⁹ Précisons néanmoins que cette différenciation est impossible voire inutile pour certaines informations, par exemple pour certains aspects financiers.

⁴⁰ Une exception notable concerne les enquêtes internationales PISA (au moins jusqu'en 2012) qui permettaient une analyse des compétences et de certaines réalités et caractéristiques de la vie des jeunes Romand-e-s en fin de scolarité obligatoire.

⁴¹ <https://www.irdp.ch/institut/publications-liees-activites-monitorage-1584.html>

⁴² Sur décision de la Conférence des secrétaires généraux de la CIIP (CSG), le dossier *Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation* a été remplacé dès 2016 par une offre d'accès direct d'informations et d'indicateurs sur le site de l'IRDP.

solutions et les perspectives d'un tel projet. Une demande explicite du secrétaire général de la CIIP à l'IRDP a été d'analyser et d'utiliser les données et les informations pertinentes (sur l'ERF / Suisse romande) contenues dans les rapports nationaux sur l'éducation, et plus particulièrement dans celui publié en 2014. D'où la rédaction d'un deuxième rapport, *Vers le monitoring de l'Espace romand de la formation: un état des lieux* (2014).

Il faut avant tout relever que, entre les rapports suisses sur l'éducation et les dossiers IRDP (*Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation*), l'origine et les objectifs sont différents.

L'éducation en Suisse (2014) est un rapport analytique rédigé dans le but de fournir un produit, un outil pour le monitoring de l'éducation en Suisse avec une présentation de différents sujets et des apports théoriques⁴³. Par contre, les dossiers annuels de l'IRDP sont une compilation de données publiques qui concernent l'ERF, présentées de manière schématique, sans commentaires.

Naturellement, si le rapport national privilégie le niveau national et cantonal, les dossiers de l'IRDP visent avant tout le niveau régional francophone (romand) ou, faute de données, le niveau cantonal de la Suisse occidentale. La temporalité de publication est aussi différente : quatre ans pour le rapport national versus un an pour le dossier de l'IRDP. Il en va de même pour les ressources humaines et financières mises à disposition pour réaliser les deux publications, qui sont naturellement très distinctes.

En revanche, la démarche pour réaliser les deux documents est similaire, c'est-à-dire réunir toutes les informations disponibles qui permettent de présenter le système éducatif visé de manière appropriée afin que les responsables puissent prendre les décisions adéquates.

L'objectif du rapport national est donc de présenter des informations, mais de ne pas imposer des lignes de conduite pour les décisionnaires. En effet, « le rapport sur l'éducation doit réunir toutes les informations

⁴³ Dans la Déclaration sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation, Valorisation optimale des chances, adoptée en 2011 par la Confédération (DFI/DFE) et les cantons (CDIP), on peut lire « Le rapport 2010 sur l'éducation en Suisse est, tout comme le rapport pilote publié en 2006, l'un des produits de ce processus [de monitoring] et constitue en tant que tel un symbole fort de la coopération Confédération - cantons dans le domaine de la formation » (p. 1).

pertinentes qui permettent d'évaluer le système, mais (...) il n'a pas pour tâche d'entreprendre lui-même une telle évaluation et encore moins de proposer ou de recommander des mesures destinées à modifier le système éducatif. Le rapport sur l'éducation a donc pour objectif de constituer la meilleure compilation possible des connaissances actuelles» (CSRE, 2014, p. 13).

Suite à l'analyse d'un rapport national quadriennal, les autorités décisionnelles suisses fixent des objectifs qui sont énoncés dans la *Déclaration sur les objectifs politiques nationaux*, vérifient l'atteinte de ces objectifs dans le rapport national suivant et énoncent des éventuels nouveaux objectifs. Au niveau régional romand, l'Assemblée plénière de la CIIP annonce ses priorités politiques tous les quatre ans dans son *Programme d'activité*.

Les résultats de la comparaison effectuée par l'IRDP dans le deuxième rapport (2014) montrent que, globalement, les informations concernant l'ERF (et surtout la Suisse occidentale) qui figurent dans le rapport national publié en 2014 sont les mêmes que celles disponibles dans le dossier de l'IRDP concernant la même année. D'autres informations de ce même rapport national sont inutilisables, car les définitions visant le niveau régional sont très disparates⁴⁴.

Les dossiers Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation

Une autre contribution de l'IRDP en vue de fournir un outil pour le monitoring de l'ERF est constituée par les dossiers *Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation*, réalisés chaque année de 2011 à 2015 (et publiés les années suivantes). À l'origine de ces dossiers, il y avait un mandat du secrétaire général de la CIIP qui transmettait une demande de la commission interparlementaire de contrôle de la CSR (CIP-CSR).

Les objectifs des deux premiers dossiers à l'intention de la CIP-CSR étaient de fournir principalement des informations sur les articles de la

⁴⁴ Cf. Pagnossin, Armi & Matei (2014, p. 18), Tableau 4, «Figures concernant l'ensemble ou une partie de la Suisse romande dans le rapport L'éducation en Suisse 2014». Ce tableau résume l'utilisation dans le rapport national de 2014 des diverses présentations de données; les définitions de Suisse francophone, Suisse romande, Suisse latine ne sont pas spécifiées. En revanche, les cantons sont regroupés en quatre catégories appelées «les quatre régions CDIP» telles que définies par l'OFS: Suisse romande et Tessin (FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS); Nord-Ouest de la Suisse (BE, SO, BS, BL, AG); Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG); et Suisse Orientale (ZH, GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG). Or, ces regroupements ne correspondent pas véritablement aux regroupements des conférences régionales de la CDIP.

CSR concernant la coopération intercantonale obligatoire. Il s'agissait donc de présenter un recueil, une compilation d'informations publiques déjà existantes. Suite à une demande de la CIP-CSR de disposer de davantage d'informations⁴⁵, le contenu de la troisième version du dossier a été augmenté avec des informations aussi sur la coopération intercantonale non obligatoire.

La structure des dossiers suit généralement une logique par degré et par thème avec le respect d'un certain équilibre entre les chapitres, mais ne reflète pas un véritable système d'indicateurs. Par exemple, dans le dossier publié en 2016 et consacré à l'année scolaire 2014-2015, après des descriptions générales sur le système scolaire romand et les institutions de formation, il y a des informations sur les élèves de la scolarité obligatoire et des données sur l'environnement pédagogique et sur l'organisation scolaire. Un chapitre est consacré aux informations sur les compétences et les évaluations, suivi par les chapitres sur le degré secondaire II, le degré tertiaire et le personnel enseignant et de direction d'établissement scolaire. Le dossier se termine par des informations sur le niveau de formation de la population en Suisse.

Les sources des informations retenues proviennent avant tout d'institutions de production nationales ou intercantionales et plus particulièrement du Centre d'information et de documentation (IDES) de la CDIP et de l'OFS, mais aussi des services statistiques cantonaux, du service de documentation de l'IRDP, de la CIIP, du consortium PISA-IRDP, du Conseil académique des hautes écoles romandes (CAHR), de l'Institut fédéral de la formation professionnelle (IFFP) et de la Formation en gestion et direction d'institutions de formation (FORDIF). S'il fallait réunir (et non pas produire) des informations existantes, l'IRDP s'est octroyé une certaine liberté dans la présentation graphique de celles-ci.

Quels sont les types d'informations retenues généralement dans les dossiers ? Il s'agit de statistiques (informations chiffrées), d'informations

⁴⁵ « Conformément à la demande de la commission, le rapport d'activité est désormais assorti d'une série d'indicateurs sur le système éducatif à l'échelle romande. La commission relève avec satisfaction cette amélioration même si les indicateurs sont encore assez sommaires. À moyen terme, la CIIP s'est engagée à développer les données qualitatives afin de satisfaire pleinement la demande initiale de la commission qui était de faire apparaître clairement le paysage romand de la formation. » Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la *Convention scolaire romande* pour l'année 2012 (CIP-CSR), Rapport de M. Antoine Barde (29.11.2012) / RD 961, p. 4.

à caractère normatif, mais, faute de disponibilité, pas de résultats de recherches ou des mandats, car il n'y en a pas qui couvrent l'ensemble de l'ERF⁴⁶. En effet, les limites et les difficultés rencontrées dans la réalisation des dossiers sont avant tout celles de disposer d'informations véritablement intercantionales. Par ailleurs, il faut souligner l'importance de la comparaison (approche comparative) comme « source » de connaissance, que cela soit aussi, par exemple, par rapport à l'évolution dans le temps ($t1 > t2$) ou bien entre les dimensions « normative/prescrite » et « réelle ».

Le secrétaire général de la CIIP reconnaît le rôle de ces publications : « Avec la publication quadriennale du *Rapport national sur l'éducation* (CSRE, 2010 et 2014) et la publication, jusqu'ici annuelle, des *Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation* (...) les concepts d'Espace suisse de la formation et d'*Espace romand de la formation*, le premier ayant émergé dans les articles constitutionnels en 2006 et le second dans la CSR en 2007, se sont progressivement visualisés et cartographiés. La notion d'espace de formation a ainsi pris peu à peu consistance dans les esprits, plus particulièrement pour la scolarité obligatoire (...). » (CIIP, 2015, p. 6)

D'AUTRES SOURCES D'INFORMATION

L'un des objectifs explicités dans le *Mandat de prestations attribué pour les années 2016-2019 à l'IRD*⁴⁷ est de cartographier l'ERF et d'élaborer un système d'informations et d'indicateurs pertinents au niveau romand, afin de suivre l'avancement de l'implémentation de la CSR dans le cadre de l'ERF⁴⁸.

Or, un « système d'indicateurs » représente le cadre d'organisation d'indicateurs qui renvoient aux hypothèses sous-jacentes, aux priorités, ainsi qu'aux objectifs élaborés et poursuivis par l'institution ou l'entité

⁴⁶ Afin de répondre à une demande de nos mandataires, qui ne souhaitaient pas avoir des informations partielles sur l'ERF.

⁴⁷ https://www.irdp.ch/data/documents/irdp/mandat_de_prestations.pdf

⁴⁸ La demande est énoncée de la manière suivante : « Construire, tenir à jour et perfectionner le système d'indicateurs de l'ERF : rassembler, récolter, construire, analyser et interpréter les données et indicateurs pertinents à l'échelle romande ; améliorer la standardisation et la fiabilité des données cantonales ; renforcer et cartographier le concept d'espace romand à partir des données disponibles et du monitoring national de l'éducation ; commenter et publier les indicateurs romands sur internet. »

qui le présente. Il reflète les visions politiques globales construites sur la base d'objectifs communs à atteindre et, le plus souvent, de principes idéologiques.

Les indicateurs sont des manifestations objectivement repérables et mesurables des dimensions d'un concept (Quivy & Van Campenhoudt, 1995). Chaque indicateur contient une seule information précisée par sa définition et reflète une unique dimension (ou l'une des composantes de cette dimension) du concept auquel il est rattaché. Les indicateurs sont donc des informations chiffrées très spécifiques, construites par des données issues soit de recensements, soit d'enquêtes par échantillon. Ces données doivent être utiles, c'est-à-dire répondre à un besoin escompté. Elles impliquent donc un grand effort de synthèse. Par conséquent, les indicateurs doivent offrir une vision synthétique avec un objectif spécifique, par exemple l'organisation du système de formation romand, son fonctionnement, ses résultats, dans les buts de description, de vérification constante et d'amélioration continue, dans un contexte économique, démographique, politique et culturel donné.

Pour conclure, un indicateur de l'éducation a deux fonctions essentielles. Il doit :

- constituer un outil destiné à faciliter la communication entre les différents partenaires. À travers des informations valides, fiables, claires et compréhensibles, l'indicateur facilite le dialogue entre expert·e·s, décisionnaires politiques, actrices et acteurs de la société civile, etc. ;
- être un instrument technique de pilotage des politiques éducatives. Il permet en effet de mesurer les caractéristiques d'un système éducatif, d'établir un diagnostic de sa situation actuelle et des tendances récentes, de formuler une politique éducative avec des objectifs quantitatifs précis et de mesurer les écarts par rapport aux objectifs fixés (Akpabie & Audinos, 2001).

Or, les informations actuellement disponibles ne permettent pas de présenter un véritable système d'indicateurs de l'ERF.

Les résultats des recherches en éducation et en formation peuvent constituer des informations, y compris chiffrées, sur l'ERF et en donner des éclairages utiles⁴⁹. Cependant, comme déjà souligné, il n'y a pratiquement pas de recherches portant sur l'ensemble de l'ERF.

De notre point de vue, d'autres outils disponibles dans le cadre du monitoring et sources importantes d'information, surtout à caractère normatif, sont les rapports annuels rédigés par le secrétaire général de la CIIP à l'intention de la CIP-CSR, qui donnent de précieuses informations sur l'état d'avancement de l'implémentation de la CRS. Il en va de même pour le *Rapport de la CIIP relatif à la mise en œuvre de la Convention scolaire romande (CSR) - État de situation et bilan 2015 (Été 2015)*. En effet, l'année 2015 marque la fin de la période transitoire de mise en place de la CSR⁵⁰.

RÉFLEXIONS CONCLUSIVES : COMMENT AMÉLIORER LA CARTOGRAPHIE DE L'ERF ?

Naturellement, il faut améliorer la cartographie de l'ERF, car, pour l'instant, l'IRDP présente simplement les quelques outils disponibles, mais disparates, en vue d'une utilisation future par les autorités compétentes dans une activité de monitoring et de la prise de décision. Certaines sources et pistes d'action peuvent être mentionnées.

Il faut viser avant tout la création d'un véritable système d'indicateurs pour l'ERF, complet et structuré, mais ceci nécessite du temps et des ressources non négligeables. En attendant, il est possible d'améliorer la présentation d'informations disponibles (chiffrées et non) aussi sur le site de l'IRDP, accompagnées au besoin de commentaires descriptifs.

Il est également important de poursuivre l'inventaire des recherches et des études en Suisse romande afin de repérer des éventuelles

⁴⁹ D'où l'utilité de relever périodiquement les projets de recherche ou des études concernant l'ERF, dans les inventaires déjà rédigés par Pagnossin (2002, 2010).

⁵⁰ Dans la conclusion du rapport de bilan (CIIP, 2015, p. 35), on peut lire : « Dans six ans, soit en 2021, il sera intéressant de procéder à un nouveau bilan complet. » Cette proposition de disposer d'un nouveau bilan est intéressante pour suivre l'évolution de la réforme dans le temps.

informations pertinentes couvrant l'ensemble de l'ERF et de relever les conclusions des recherches menées aussi par d'autres institutions. Naturellement, il faudrait aussi, et surtout, initier et développer de nouvelles recherches qui couvrent l'ensemble de l'ERF dans des domaines et thématiques prioritaires actuellement lacunaires. C'est aussi le rôle et la vision prospective de l'IRDP d'identifier les thématiques futures d'intérêt et de débat.

Or, des difficultés subsistent. Par exemple, la production de nouvelles informations fournies par l'OFS dans le cadre des projets de modernisation, notamment l'introduction d'un code d'identification des élèves (NAVS13) permettra, à terme, des analyses sur différents aspects de la formation et des trajectoires scolaires et de formation des jeunes. On pourra procéder à des analyses longitudinales au niveau des élèves (processus / parcours de formation) pour tous les cantons⁵¹, mais peut-être pas encore avec une différenciation poussée par rapport à la langue d'enseignement / de formation, car les différenciations par rapport au critère linguistique ne seront vraisemblablement pas possibles.

Le travail entrepris par l'IRDP dans un but de soutien au monitoring et d'aide à la décision dans le cadre de l'ERF n'en est qu'à ses débuts, car le programme est très vaste et demande du temps pour sa réalisation. Pour l'IRDP, le programme est donc très chargé et requiert le concours de chercheur·e·s, romand·e·s et non, d'autres institutions pour construire un nombre considérable de connaissances, aux caractéristiques précises, sur l'ERF, qui actuellement font défaut. À ce titre, un accord-cadre de coopération entre l'IRDP, le Service de la recherche en éducation – État de Genève (SRED) et l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques du canton de Vaud (URSP) a été signé en 2016.

Comme il s'agit de fournir des outils d'aide à la décision, il est aussi important que les instances politiques éducatives explicitent leurs besoins d'information par rapport aux décisions qu'elles doivent prendre, afin que l'IRDP puisse leur fournir, à temps, des outils pertinents et ciblés. En effet, « Les meilleurs spécialistes en statistiques et les

⁵¹ Pour l'instant, « une comparaison entre cantons n'est pas (...) effectuée ici. Elle ne sera vraiment opportune que lorsque la durée d'observation sera plus longue et permettra des comparaisons sur des plus grandes portions de parcours » (OFS, 2015, p. 21).

chercheurs les plus performants ne pourront rien sans l'engagement du monde de l'éducation et des milieux politiques pour établir un instrument d'évaluation et de suivi de la qualité de l'éducation ». C'est avec cette citation de Gapany Savioz (2003, p. 12) que se terminait notre communication de 2016.

Depuis lors, la plupart des documents officiels mentionnés dans ce texte ont été mis à jour. Soulignons plus particulièrement le nouveau *Mandat de prestations attribué pour les années 2020 – 2023 à l'IRDP*⁵² et le nouveau *Programme d'activité 2020 – 2023*⁵³ de la CIIP. Ces documents précisent les activités scientifiques confiées à l'IRDP par rapport à l'ERF pour la nouvelle période quadriennale et définissent davantage les outils d'aide à la décision qui doivent être produits en priorité.

⁵² https://www.irdp.ch/data/secure/1511/document/IRDP_Mandat-prest_2020-2023_21.11.2019.pdf

⁵³ <https://www.ciip.ch/La-CIIP/Documents-officiels/Programmes-dactivite>